



La fin de l'année scolaire approche à grands pas et il semble que la culture CHSCT de nos autorités académiques reste encore à construire. Il est bien difficile pour les élu-es au CHSCT de faire leur place dans les questions de santé et sécurité au travail de nos collègues, principalement dans ce qui fait, en principe, le cœur même de notre action : la question des risques psychosociaux, bien que nous ayons reçu sur le sujet des formations de très bonne qualité. Qu'en faire maintenant ?

Contrairement à ce qui était prévu au dernier CHSCTA, les groupes de travail, notamment sur l'enquête conditions de travail des personnels administratifs, ne se sont pas mis en place ou pire se seraient réunis sans les représentants des personnels. La FSU a donc pris la décision d'un travail sur ce thème alors que le protocole RPS signé entre le ministère de la Fonction publique et les organisations syndicales prévoit un diagnostic partagé. Monsieur le recteur avait annoncé que l'enquête sur cette partie des personnels devait déboucher sur des préconisations pour la fin d'année scolaire, comment comptez-vous tenir ces délais ?

Les documents de travail nous parviennent trop peu de temps avant pour que les analyses puissent en être faites de façon efficace.

Le fait que le compte-rendu du CHSCTA du 25 novembre nous parvienne le 5 juin pose problème : quelle est la fonction d'un compte-rendu pour les personnels ? Comment pourront-ils être informés des décisions prises, des préconisations proposées ? Comment développer chez eux également une culture santé et sécurité au travail ?

Lors de modifications importantes concernant les conditions de travail des personnels, le CHSCT devrait être consulté : il n'en a rien été sur la question de la modification des rythmes scolaires dans le premier degré, qu'en est-il concernant le plan lycées ?

Les visites d'établissements, qui sont également, au cœur même de notre action peinent à se mettre en place : certaines étaient programmées, mais dans l'ordre du jour du CHSCT, aucun compte-rendu n'est prévu. Ces visites ont-elles eu lieu ?

Par ailleurs, il ne faut pas se voiler la face sur les réelles souffrances au travail de certaines catégories de personnels plus particulièrement mis à la peine ces dernières années : le suicide du collègue enseignant de STI2D, Pierre Jacques de l'académie Aix-Marseille a été reconnu imputable au service par la commission de réforme.

Les éléments qui ont permis d'obtenir l'avis favorable de la commission de réforme sont le fait qu'aucun autre facteur en dehors du travail ne pouvait expliquer le geste de Pierre Jacques, la situation particulière de ce collègue qui l'exposait encore plus que les autres aux risques, la carence de la médecine de prévention. L'enquête du CHSCT, lue par les médecins, a pesé ainsi que le rapport établi par le médecin de prévention.

Tout le monde aurait intérêt à ce que ces questions soient étudiées en amont et les élu-es du CHSCT ne demandent qu'à effectuer le travail pour lequel ils sont là.